ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 12/049 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT APPROBATION DE LA POLITIQUE REGIONALE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES

SEANCE DU 23 MARS 2012

L'An deux mille douze et le vingt-trois mars, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, CHAUBON Pierre, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, HOUDEMER Marie-Paule, LACAVE Mattea, LUCIANI Xavier, MOSCONI François, NATALI Anne-Marie, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTINI Ange, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, SUZZONI Etienne, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean
Mme GUERRINI Christine à Mme NATALI Anne-Marie
M. LUCCIONI Jean-Baptiste à Mme FERRI-PISANI Rosy
Mme MARTELLI Benoîte à M. ORSINI Antoine
M. NICOLAI Marc-Antoine à M. ORSUCCI Jean-Charles
Mme NIELLINI Annonciade à Mme VALENTINI Marie-Hélène
M. PANUNZI Jean-Jacques à M. de ROCCA SERRA Camille
Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette à M. SINDALI Antoine

ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.

BENEDETTI Paul-Félix, FRANCISCI Marcel, RUGGERI Nathalie.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV*ème* partie,

VU la délibération n° 11/056 AC de l'Assemblée de Corse du 17 février 2011 portant sur la constitution de la commission chargée de la problématique de la violence en Corse,

SUR rapport de la Commission chargée de la problématique de la violence en Corse,

CONSIDERANT la recrudescence significative des actions criminelles perpétrées ces dernières années dans l'île, caractérisées par leurs aspects spectaculaires et dramatiques ;

CONSIDERANT le débat organisé sur ce thème lors de la séance publique extraordinaire du mercredi 15 décembre 2010, qui a fait apparaître l'émergence de problématiques nouvelles et a permis d'affirmer la volonté commune de combattre ce phénomène ;

CONSIDERANT, qu'à cet effet, l'Assemblée de Corse a souhaité prolonger les échanges en créant une commission, représentant l'ensemble des groupes politiques de l'Assemblée, chargée de réfléchir à la problématique de la violence en Corse et de définir un programme de lutte et de prévention ;

CONSIDERANT que lors de son installation, le 19 janvier 2011, cette commission s'est donnée pour missions l'étude des phénomènes de la violence sous tous leurs aspects et la définition d'un cadre de propositions devant faire l'objet d'un rapport annuel soumis à l'Assemblée ; étant entendu qu'au titre de la première année, il convenait de procéder à un état des lieux préalable à l'identification de priorités d'actions et de recherche de solutions concrètes et appropriées ;

CONSIDERANT la volonté politique exprimée par ses membres de ne pas centrer les débats sur les sujets faisant clivage, et n'étant pas à l'origine de la constitution de la commission, tels que les actions revendiquées par des groupes clandestins, mais de privilégier entre eux la recherche de convergences, de façon à créer d'emblée un contexte favorable à l'efficacité des solutions proposées ;

CONSIDERANT l'audition par la commission de nombreux acteurs institutionnels ou associatifs, parmi lesquels les représentants de l'Etat et les deux associations départementales des maires; les responsables locaux en charge des politiques de sécurité, de la prévention et de problématiques plus précises telles que les droits des femmes ou des victimes de la violence ; des universitaires spécialisés; et des groupements bénévoles impliqués sur ces sujets;

CONSTATANT que le rapport d'étape qui en résulte effectue la synthèse entre la volonté politique des membres de la commission et les éclairages et apports techniques apportés par les personnes auditionnées, aux fins de retracer le bilan des travaux réalisés, d'identifier et de hiérarchiser les phénomènes de violence et enfin de préconiser les premières mesures concrètes à mettre en œuvre ;

CONSIDERANT que ce rapport d'étape, au titre des constats, a identifié la violence comme un phénomène complexe et multiforme, qui apparaît porteur de dérives préoccupantes mais encore insuffisamment appréhendées ;

CONSIDERANT qu'il préconise, en conséquence, une stratégie globale visant à la fois à améliorer la connaissance et la compréhension des mécanismes générateurs de la violence; à traiter en priorité les trois domaines apparaissant déterminants pour l'avenir; et à favoriser les conditions d'une réussite durable en agissant sur le contexte sociétal;

CONSIDERANT qu'ainsi, ce rapport apparaît de nature à engager une prise de conscience nécessaire à la mobilisation des institutions, du monde associatif comme des citoyens autour de réponses innovantes et adaptées aux enjeux pour permettre de sortir d'un sentiment diffus d'impuissance voire de fatalisme,

RAPPELANT cependant, deux séries de contraintes qu'il convient d'intégrer :

- d'une part, les limites inhérentes à l'engagement de la Collectivité Territoriale de Corse dans la lutte contre les violences qui rendent nécessaire une action des différents niveaux institutionnels - État, Départements, Collectivités mais aussi Union Européenne - car, si la Collectivité Territoriale de Corse a toute légitimité pour s'emparer de cette problématique, elle ne dispose pas de l'ensemble des compétences directes d'intervention pour la résoudre ;
- d'autre part, le fait qu'une démarche de cette ampleur supposera l'engagement d'une génération si l'on veut parvenir à un changement durable de contexte ;

ESTIMANT à cet égard, qu'il est encore possible d'enrayer les dérives redoutées, d'autant que la société insulaire reste riche de ferments d'espoir, dans ses initiatives individuelles comme dans ses valeurs collectives, et que ce rapport n'a d'autre ambition que de les conforter ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

PREND ACTE du premier rapport d'étape élaboré, après une année de fonctionnement, dans le cadre de la commission constituée sur la problématique de la violence en Corse.

APPROUVE, en cohérence avec les constats effectués, une première stratégie globale de prévention et de lutte contre les violences bâtie autour des axes suivants :

1- Faire évoluer l'observation et l'analyse des phénomènes de violence
2- Agir prioritairement dans trois domaines : la spéculation immobilière ; la pénétration de l'économie par l'argent sale ; la précarité, l'échec scolaire et les sorties sans qualifications
3- Créer les conditions d'une réussite durable : engager un sursaut collectif, en plaçant notamment l'identité au cœur du projet et en renforçant le fonctionnement démocratique de notre société.

ARTICLE 2 :

ADOPTE le premier programme de préconisations ci-après, relatives à la nécessité de se doter de moyens d'observation et d'étude, l'identification de priorités d'action et la création d'un contexte d'ensemble approprié.

2-1. *De la constitution des moyens d'observation et d'étude des phénomènes de violence*

2-1-1. DECIDE d'examiner les modalités de création d'un « Observatoire régional de la violence ».

Mis en place en partenariat avec l'Université de Corse, ses objectifs seraient le développement des recherches sur les causes et le traitement des délinquances, l'aide aux collectivités en matière de diagnostic des problèmes, l'évaluation des dispositifs et des politiques publiques en matière de prévention ; lieu de références communes, il apporterait une aide à la décision aux différentes catégories d'acteurs ;

DEMANDE la réalisation d'une étude de faisabilité permettant de préciser les besoins de l'ensemble des utilisateurs ainsi que les conditions financières, organisationnelles et techniques du projet.

2-1-2. DÉCIDE de réaliser une étude spécifique des phénomènes de violence en Corse qui pourrait être menée par une équipe de recherche associant l'Observatoire régional de la délinquance et des contextes sociaux - ORDCS -, en Région PACA et l'Université de Corse.

2-1-3. SOUHAITE, plus largement, que soit examinée la possibilité d'un partenariat pluriannuel avec l'Université de Corse permettant la réalisation de travaux portant sur les différents aspects de la problématique de la violence en Corse.

2-1-4. PROPOSE d'élargir la réflexion stratégique aux régions méditerranéennes voisines, confrontées à des problématiques comparables.

2-1-5. SOUHAITE l'ouverture du débat à la société insulaire, sur un modèle contributif analogue à celui déjà utilisé sur les grands enjeux régionaux (foncier, littoral), ainsi qu'aux média locaux de la presse écrite et audiovisuelle, et **CHARGE** la commission de déterminer les modalités d'une telle démarche.

2-2. *Des priorités d'action autour de trois axes déterminants*

2-2-1. La spéculation immobilière

2-2-1-1 DEMANDE d'une part, que soit précisée la définition de règles d'occupation des sols stables et rigoureuses, de façon à réduire les marges d'incertitude au niveau local ; d'autre part, que soient étudiées les conditions d'une répartition des niveaux de décision (entre la CTC, les intercommunalités et les communes) qui serait susceptible de mutualiser davantage les responsabilités en matière de délivrance des droits.

2-2-1-2 RAPPELLE, à cet égard, que la mise en place la plus rapide possible des mesures adoptées dans le cadre de la délibération n° 11/160 AC de l'Assemblée de Corse du 30 juin 2011 portant définition de la politique régionale du foncier et de l'habitat, et visant à « *agir directement sur les mécanismes du marché et freiner les dérives spéculatives qui l'accompagnent »*, ainsi que l'adoption du PADDUC, compte tenu du renforcement de son caractère juridique, constitueront des bases d'appui appropriées.

2-2-2. La pénétration de l'économie par la criminalité

2-2-2-1 SOUHAITE identifier le degré d'exposition de la Corse à l'égard de la pénétration de l'économie locale par la criminalité organisée, de façon à améliorer d'une part la compréhension des mécanismes et des circuits internationaux du recyclage de l'argent sale et d'autre part, à définir des réponses adaptées;

CHARGE la commission d'auditionner rapidement les responsables spécialisés, tant au niveau national qu'européen, sur ces problématiques.

2-2-2-2. **DEMANDE** une évaluation de l'efficacité des moyens policiers et judiciaires déployés en Corse à cet effet.

2-2-2-3 SOUHAITE le renforcement des systèmes d'évaluation et de contrôle de l'emploi de l'argent public dans l'île, et à cet égard :

- **DECIDE** la création d'un dispositif interne à la CTC d'évaluation des politiques régionales,
- **CHARGE** les commissions des finances, de la planification, des affaires européennes et de la coopération d'une part, des compétences législatives et réglementaires d'autre part, de lui soumettre, en concertation avec le Conseil Exécutif, des propositions adaptées ;
- **DEMANDE** la mise à l'étude d'un renforcement de la fonction de contrôle des moyens publics, que ce soit par le biais de la chambre régionale des comptes ou par la création d'un organisme territorial spécialisé ;
- **PROPOSE** l'élaboration d'une charte de bonnes pratiques ayant vocation à sensibiliser les agents publics aux risques d'infiltration par l'argent sale, et assortie des formations appropriées ;
- **PROPOSE enfin** que cet ensemble de préconisations, conseils et obligations constitue un « code anti criminalité organisée » qui pourrait relever de la compétence de la structure d'évaluation ci-dessus.

2-2-2-4. RECOMMANDE que soient recherchés les moyens propres à apporter un appui moral, civique et matériel aux entrepreneurs victimes de tentatives d'extorsion de fonds et ayant le courage de les rendre publiques.

2-2-3 La précarité, l'échec scolaire et les sorties sans qualifications

SOUHAITE l'intensification et la mise en cohérence, dans des cadres d'action rénovés, des politiques publiques de lutte contre la précarité, contre l'échec scolaire et contre les sorties sans qualification, et à cet effet :

- **DEMANDE** au Président du Conseil Exécutif de Corse de prendre les initiatives nécessaires à l'adoption d'une Charte régionale contre la Précarité associant l'Etat, la CTC, les Conseils Généraux, les Communautés d'Agglomération d'Ajaccio et de Bastia ainsi que toutes les structures intercommunales ou communales, comme tous les services publics ou associations concernés ;
- **RENOUVELLE** son opposition à la réduction des moyens éducatifs dans l'Académie de Corse et **DEMANDE** au Président du Conseil Exécutif de Corse d'élaborer avec le Rectorat un plan pluriannuel contre l'échec scolaire assorti des moyens humains et pédagogiques nécessaires ;

- Dans le même objectif, **DEMANDE** au Président du Conseil Exécutif de Corse de bien intégrer cette préoccupation dans les programmes de formation professionnelle, visant à l'élévation des niveaux de qualification, et de promouvoir à cet effet les dispositifs de « seconde chance ».

2-3. *De la création des conditions d'une réussite durable facilitant la mobilisation collective*

2-3-1. RAPPELLE sur un plan général la nécessité de réorienter le modèle de développement économique, social et culturel de la Corse, notamment dans la promotion de normes de comportements collectifs et individuels plus stables.

Et SOULIGNE à cet égard le rôle stratégique du futur PADDUC, à travers notamment la définition de mesures régulant les activités immobilières, et la reconnaissance de la priorité donnée à la réduction de la précarité et des inégalités.

2-3-2. CONSIDERE nécessaire d'isoler les comportements à risque notamment dans la jeunesse par le biais d'actions éducatives contre le port d'armes, la vitesse, la surconsommation d'alcool ou l'usage de stupéfiants, et à cet effet,

- **DECIDE** l'engagement d'une campagne générale de sensibilisation contre le port des armes dans les lieux publics, ainsi que la mise en œuvre d'une charte de bonne conduite visant à exclure les armes dans les lieux publics, manifestations et lieux festifs ;

- **SOUHAITE**, dans le même esprit, l'organisation d'actions préventives visant à dissuader la surconsommation d'alcool dans les manifestations et lieux festifs ;

- **DEMANDE** au Président du Conseil Exécutif de Corse d'engager, en concertation avec les Préfets et le Rectorat, une campagne de sécurité routière visant à sensibiliser les conducteurs aux risques de vitesse excessive et de comportements inadaptés.

2-3-3. S'INQUIETE de la progression et de la banalisation de l'usage de stupéfiants dans la société insulaire et **PROPOSE** en conséquence :

- que la commission entende les acteurs concernés (responsables des services anti-drogue, associations, responsables éducatifs) pour procéder à un état des lieux plus approfondi ;
- que la CTC prenne des initiatives concertées avec les services compétents en vue d'améliorer les programmes de prévention des toxicomanies et d'accompagnement des toxicomanes ; qu'elle intensifie les campagnes de sensibilisation, avec le concours notamment des syndicats et associations spécialisées, auprès des publics scolaires et étudiants.

2-3-4. CONSTATE la nécessité de renforcer les actions de prévention de la petite délinquance, notamment dans le but de prévenir une dérive potentielle de celle-ci, et à cet effet :

- **SOUHAITE**, dans le cadre des missions de sécurité et de tranquillité publiques, le renforcement du rôle préventif des acteurs de proximité, par delà la seule police de proximité, et dans le cadre d'une couverture équilibrée du territoire insulaire ;
- **DEMANDE**, dans le même esprit, le renforcement des moyens dévolus aux comités locaux de prévention.

2-3-5. CONSTATE que les violences d'ordre privé, que subissent au quotidien les femmes, les jeunes, les enfants ainsi que des personnes âgées ou handicapées, ne sont pas encore suffisamment considérées au niveau de gravité adéquat, et en conséquence :

- **PROPOSE** que dans le cadre de l'organisation d'Assises Régionales de la Jeunesse, un volet spécifique soit réservé aux violences subies par les jeunes qui contribuent à ce mal-être générationnel ;
- **DEMANDE** au Conseil Exécutif d'activer la mise en place de l'Observatoire des violences faites aux femmes, conformément à la délibération n° 10/192 AC de l'Assemblée de Corse du 28 octobre 2010 ;
- **DEMANDE** au Conseil Exécutif d'élaborer une convention avec la Délégation régionale aux droits des femmes qui serait formalisée par la signature d'un protocole avec l'Etat et les associations concernées aux fins de réaliser trois objectifs majeurs pour la réinsertion des femmes victimes de violences conjugales et psychologiques : l'accès prioritaire au logement, l'aide au retour à l'emploi ainsi que les actions de formation.

2-3-6. SOUHAITE, de façon plus générale, affirmer la solidarité de la société envers les victimes des violences, notamment par le renforcement des moyens des associations spécialisées, chargées de les aider à faire face aux conséquences durables des violences subies.

2-3-7. PROPOSE qu'une réflexion collective soit engagée afin de modifier tant dans l'île qu'à l'extérieur, l'image donnée ou renvoyée de la Corse dans son rapport à la violence, qui supposerait notamment :

- un appel à projets lancé par la CTC en direction du monde scolaire et étudiant pour l'élaboration de travaux d'études sur les thèmes du respect des règles, de l'éthique publique ou du civisme ;
- l'organisation « d'Etats Généraux contre les violences », rassemblant les élus locaux, les responsables des services concernés, les membres de la société civile, les milieux associatifs et les personnalités qualifiées, dans le but de confronter analyses et expériences, de faire progresser la prise de conscience et d'enrichir les propositions d'actions ;
- la promotion d'une image de la Corse dégagée des stéréotypes habituels, qui combatte la représentation erronée des corses et de la Corse à l'extérieur, telle que véhiculée par les medias nationaux ou les productions cinématographiques et télévisées.

DEMANDE au Conseil Exécutif, suite aux concertations qu'il aura menées, de lui soumettre rapidement des propositions en ce sens.

ARTICLE 3 :

Cette délibération a fait l'objet d'un vote par article : l'ensemble des articles ont été adoptés à l'unanimité, à l'exception de l'article 2-3-4 (vote Contre du groupe Corsica Libera).

ARTICLE 4 :

DONNE MANDAT au Président du Conseil Exécutif de Corse pour entreprendre toutes démarches et prendre toutes mesures et actes destinés à mettre en œuvre les préconisations mentionnées à l'article 2 ci-dessus.

ARTICLE 5 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 23 mars 2012

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXE

RAPPORT D'ETAPE

DE LA COMMISSION « VIOLENCES »

SESSION DE L'ASSEMBLEE DE CORSE DU 23 MARS 2012

INTRODUCTION

L'accumulation des meurtres durant les dernières années a provoqué en Corse une intense émotion. Leur nombre, les conditions de leur réalisation, la quasi-impunité qui les suit trop souvent, troublent, inquiètent et heurtent une population stupéfaite et oscillant entre résignation et révolte.

La recrudescence, de plus en plus inacceptable, d'actions violentes a conduit l'Assemblée de Corse à se saisir de ce problème, le constituant ainsi en « problème politique ».

Il s'agit bien d'un problème politique, dans la mesure où il touche au plus profond la société insulaire et que sa résolution passe par la mobilisation de moyens publics relevant de niveaux institutionnels différents.

L'Assemblée de Corse, ayant à connaître de l'ensemble des « affaires de la Corse », est tout à fait légitime dans sa décision de s'emparer d'une telle problématique.

Elle a ainsi estimé nécessaire de consacrer, le 15 décembre 2010, une séance publique extraordinaire sur le thème de la violence en Corse.

La tenue d'un débat sur ce thème - après ceux de 1995, 1996, 2003 et 2006 - traduit la permanence du problème de la violence dans notre île. Cependant, par rapport aux précédents débats, celui-ci s'est caractérisé d'une part par une évolution des problématiques abordées - si, par le passé, les discussions avaient eu pour objet la violence dite « politique », la criminalité organisée est devenue la préoccupation centrale - et d'autre part, contrairement aux précédents débats, s'est manifestée une volonté très largement partagée de prolonger ces échanges dans la recherche de solutions concrètes et appropriées.

Ainsi, le 19 janvier 2011, la conférence des Présidents de groupes s'est réunie pour définir les modalités d'organisation et de fonctionnement de cette commission, officiellement actée par la délibération n° 11/056 AC du 17 février 2011 de l'Assemblée de Corse.

« Chargée de réfléchir à la problématique de la violence en Corse », la commission s'est donné comme buts l'étude des phénomènes de la violence sous tous ses aspects et la définition d'un programme de prévention et de lutte devant faire l'objet d'un rapport annuel soumis à l'Assemblée.

La première réunion, le 9 mars 2011, a été consacrée à la méthode de travail. Chaque groupe politique ayant été invité à présenter sa contribution, les élus ont convenu qu'un phénomène de cette ampleur supposait - si l'on voulait influer réellement sur les comportements comme sur les mentalités - un effort collectif inscrit sur une longue durée. Etant donné le caractère innovant d'une telle démarche, qui

sort en grande partie des compétences juridiques de la CTC, ils ont commencé par dresser un état des lieux, en procédant à des auditions d'acteurs institutionnels ou associatifs, de responsables du maintien de l'ordre ou de la prévention, de chercheurs universitaires ou de groupes d'études spécialisés, de façon à pouvoir identifier les axes qu'il conviendra, dans une seconde phase, de traiter en priorité.

Conformément à l'échéancier prévu, la commission a organisé cinq séances d'audition - les 4 mai, 20 juin, 14 septembre, 18 novembre 2011 et 11 janvier 2012 - Au cours d'une sixième réunion, le 18 janvier dernier, les commissaires ont sélectionné les thèmes qu'ils souhaiteraient mettre en avant dans le rapport d'étape tandis que deux réunions supplémentaires, les 1er et 7 mars, étaient consacrées à la structuration plus complète de ce document.

Historique des auditions de la commission

Depuis son installation en janvier 2011, la commission s'est réunie à six reprises environ tous les 45 jours conformément à l'échéancier prévu, pour procéder à des auditions aux fins de constituer l'état des lieux.

La séance du 9 mars ayant été consacrée aux modalités de méthode, d'organisation et de fonctionnement de la Commission, les auditions ont débuté lors de la **réunion du 4 mai** avec **les représentants du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) de la Communauté d'Agglomération de Bastia et de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien** qui ont permis à la Commission d'approcher au plus près du « terrain » et de prendre connaissance du travail, peu connu mais remarquable, de prévention de la délinquance mené dans les deux communautés d'agglomération.

Le 20 juin 2011, la Commission a entendu **les représentants de l'Etat en Corse sur la prévention, la sécurité et la lutte contre les violences dans l'île**, qui ont fourni des données chiffrées et qualitatives sur la politique de sécurité et affirmé trois priorités : la lutte contre le trafic et la consommation de stupéfiants, la lutte contre l'insécurité routière et la prévention de la délinquance.

Elle a ensuite procédé **le 14 septembre** aux auditions de **MM. Antoine-Marie GRAZIANI, historien, et Laurent MUCCHIELLI, sociologue, sur les phénomènes de violence, dans le cadre de leurs problématiques spécifiques**.

M. Antoine-Marie GRAZIANI a tenu à « déconstruire » l'image romantique donnée de la Corse plus ou moins « intériorisée » par les Corses eux-mêmes et a insisté sur l'obligation de « contextualiser » les phénomènes de violence pour pouvoir les comprendre et en montrer l'évolution en s'appuyant sur l'histoire des 17éme et 18éme siècles en Corse.

M. Laurent MUCCHIELLI a voulu aborder la problématique de la violence en Corse avec prudence en se limitant à des comparaisons statistiques avant de formuler des hypothèses de travail. S'agissant de la criminalité organisée, il relève que les statistiques ne sont que partiellement représentatives de la réalité et qu'une cartographie du banditisme serait utile pour analyser ce phénomène. Au vu de ces conclusions, les commissaires ont ainsi estimé qu'une étude spécifique des phénomènes de violence en Corse s'avérait nécessaire.

La réunion du 18 novembre a permis de prendre connaissance des travaux **du collectif « Corte 96 »** sur les conclusions et pistes à explorer émanant de leurs colloques « Réflexions éthiques sur la société corse » et « Construire une dynamique de paix ». Les auteurs du rapport ont recensé les causes du développement de la violence et proposé une stratégie d'actions autour de cinq axes :

1. comprendre le phénomène
2. agir sur les terrains d'action de la criminalité organisée
3. concevoir une politique régionale de lutte contre la précarité
4. redonner une chance aux jeunes sous-diplômés
5. réorienter l'action policière et judiciaire.

Compte tenu de l'actualité récente, et après le vote d'une motion sur la violence contre les élus lors de la séance publique des 27 et 28 octobre derniers, la commission a tenu également à auditionner le **18 novembre les Présidents des Associations des maires de Corse-du-Sud et de Haute-Corse,** qui ont notamment fait part des difficultés et des pressions subies par les élus municipaux en matière de foncier et d'immobilier.

Enfin, **la séance du 11 janvier 2012** été consacrée aux auditions de la déléguée régionale aux droits des femmes, des responsables des deux centres départementaux d'information sur le droit des femmes et des familles, du Président du collectif contre la drogue, des représentants de l'association d'aide aux victimes et de médiation pénale « CORSAVEM », des représentants des syndicats de policiers et des responsables locaux de la Ligue des Droits de l'Homme.

Préparation du rapport d'étape présenté à l'Assemblée de Corse le 22 mars 2012

Comme elle s'y était engagée, la commission soumet donc à l'Assemblée de Corse, au terme d'une année d'exercice, un premier rapport d'étape retraçant le bilan des travaux réalisés, identifiant et hiérarchisant les phénomènes de violence et préconisant les premières mesures concrètes à mettre en œuvre.

Lors de leur réunion du **18 janvier dernier**, les commissaires ont ainsi dégagé de ces auditions, les points qui leur paraissaient les plus importants, s'agissant de l'observation de ces phénomènes et de l'identification de leurs causes profondes ou conjoncturelles. Ils ont également examiné les propositions issues des auditions et des discussions afin de juger de leur opportunité et de leur faisabilité.

Les séances de travail des **1er mars et 7 mars** ont été consacrées à une structuration plus complète de ce rapport qui permette de hiérarchiser les axes à privilégier dans le temps et de préconiser les premières propositions d'actions concrètes correspondant aux différents problèmes à traiter.

La Commission a tenu à préciser qu'après l'adoption de ce premier « train » de propositions, elle continuera ses travaux de collecte de données et d'informations sur les problématiques de la violence afin d'inscrire dans la durée l'action de la Collectivité Territoriale de Corse en matière de prévention et de lutte contre les violences.

Une nouvelle méthode de travail pour la commission

Après la présentation du premier rapport d'étapes et le lancement d'un premier programme d'actions, la commission doit poursuivre ses travaux pour aboutir à un rapport final et à la formalisation de la stratégie de la CTC dans la lutte contre les violences en Corse.

Cette première étape, riche en enseignements, a permis d'avancer dans la connaissance des phénomènes violents et des politiques mises en place pour les prévenir ou les juguler. Cependant, d'une part, il reste des aspects importants à examiner - c'est ainsi que nous n'avons pas encore entendu les magistrats, l'administration pénitentiaire, les médias, le monde du sport, celui de la culture, mais aussi les acteurs économiques, patronat aussi bien que syndicats, les organismes HLM. Il convient d'arrêter un programme d'auditions pour le semestre à venir. Parmi celles-ci, il faut signaler des propositions émanant de personnalités souhaitant être entendues : il appartiendra aux commissaires d'en décider.

Sans doute, la nouvelle étape qui s'ouvrira après la discussion du rapport d'étape à l'Assemblée, ne pourra se limiter à répéter la première mais devra s'appuyer sur un renouvellement de méthode.

Tout d'abord, parce qu'il ne s'agira plus seulement de « prendre connaissance » des faits mais aussi de suivre, en liaison étroite avec l'Exécutif, la mise en œuvre des actions que nous aurons proposées et qui auront été adoptées par notre assemblée.

Ensuite, parce qu'il nous faut - cela a été dit plus haut - acquérir des données scientifiques afin de connaître réellement la réalité des phénomènes de violence et optimiser notre intervention. Nous serons donc conduits à demander au Conseil Exécutif de diligenter les enquêtes et études nécessaires.

Une telle démarche requiert désormais un « appui scientifique », une « assistance » un peu à l'instar de ceux dont se sont dotées la commission « Tchernobyl » ou, par le passé, la commission « Précarité ».

La commission associera associer à ses travaux des personnalités qualifiées en fonction du thème traité.

Elle associera également le Conseil Économique, Social, Culturel et Environnemental au processus.

Compte tenu de l'étendue du champ et de l'attente pressante de l'opinion, relayée et amplifiée par les médias, il semble nécessaire d'adopter le rythme d'une réunion par mois et de configurer différemment les travaux, en regroupant, comme cela a été fait en janvier, plusieurs auditions sur une journée.

Enfin, le temps est venu de conjuguer le travail en commission avec une présence de terrain : séminaires ouverts selon les thématiques, visites de lieux en relation avec les problématiques étudiées, prise de connaissance d'expériences.

Une analyse différente du rapport de la Corse à la violence

Rappelant qu'une succession d'actes graves et souvent spectaculaires, sont directement à l'origine de sa création, la commission pose le constat que ces évènements sont les indices d'une dégradation inquiétante qui pourrait s'avérer déstabilisatrice pour la société insulaire dans son vivre-ensemble comme dans son fonctionnement démocratique, si elle n'était pas rapidement enrayée.

A cet égard, si des divergences subsistent quant au rôle, ou à la qualification, des actions revendiquées par des groupes clandestins, actions qui avaient dominé les précédents débats sur la violence, de larges convergences sont apparues pour reconnaître et combattre le danger des évolutions enregistrées en matière de spéculation immobilière, de porosité entre l'économie et l'argent sale, ou de banalisation de la drogue et du port d'armes dans la société insulaire.

Aussi, la commission a-t-elle préféré créer les conditions d'une riposte d'ampleur sur ces dérives, quitte à aborder dans un second temps des sujets certes importants, mais moins consensuels et qui pouvaient en cela diminuer l'efficacité d'une réponse collective.

Les diverses auditions ont révélé la violence comme un phénomène multiforme, complexe, superposant à des réalités spécifiques à l'île et jusque-là bien identifiées, de nouvelles manifestations liées à l'évolution des sociétés modernes.

Pour anticiper correctement ces dérives, il convient donc de changer le mode de représentation selon lequel on analyse traditionnellement, et de façon parfois inappropriée d'ailleurs, le rapport de la Corse à la violence.

D'abord, parce qu'entre la petite délinquance, les violences conjugales et le grand banditisme, comme entre la spéculation immobilière, le port d'armes ou la prise de contrôle des entreprises avec l'argent sale, toutes les formes actuelles de violence n'ont ni la même intensité, ni la même évolution, ni la même visibilité : elles devront faire l'objet d'un examen sélectif en fonction des priorités à traiter, mais aussi des leviers à activer pour leur opposer des réponses concrètes.

Ensuite, parce qu'une grande partie des mécanismes générateurs ne sont pas suffisamment analysés et compris. En raison de statistiques officielles souvent tronquées, ne reflétant pas la réalité insulaire, la mise en place d'outils scientifiques adaptés au contexte insulaire s'avèrera une condition nécessaire d'aide à la décision afin de mieux appréhender l'impact concret des violences et d'en tirer les enseignements.

Enfin, sachant que la grande criminalité a tendance à se concentrer sur des enjeux économiques ou financiers considérables, mais souvent émergents, en profitant des lacunes actuelles des législations nationales, de nouveaux types de réponses devront être définies, tant au niveau régional qu'étatique ou européen afin de réguler ces secteurs et éviter un débordement général.

Ainsi, le constat posé fait ressortir une violence multiforme, qui juxtapose en Corse des niveaux d'intensité différents et des évolutions contradictoires, selon des mécanismes encore mal connus (1ére partie).

Des réponses innovantes s'imposeront donc pour combattre en priorité les dérives causées par la spéculation immobilière, la criminalisation de l'économie et l'insuffisance de perspectives d'insertion sociale et professionnelle durables afin de créer les conditions d'un véritable sursaut collectif (2ème partie).

A cet égard, la commission a du concilier une démarche privilégiant le pluralisme des expressions, la volonté d'approcher tous les sujets sans tabous, avec le souci constant de parvenir à des convergences politiques permettant de lutter contre le fatalisme, voire le sentiment d'impuissance ressenti par l'opinion. Si des clivages perdurent sur certains thèmes, ils seront donc affichés.

I/ LE CONSTAT : DES DERIVES INQUIETANTES DIFFICILES A CERNER

Préambule : la violence en Corse, une réalité historique qui ne cesse de se renouveler ?

Dès le début des travaux, la commission a souhaité positionner sa démarche en perspective avec le passé de la Corse, et pour cela, elle a auditionné M. Antoine-Marie Graziani, Historien moderniste spécialiste de l'histoire de la Corse et de la Méditerranée (cf. fiche n° 3). Son intervention traitait d'une double nécessité : sortir d'une approche fondée sur des légendes parfois proches du cliché, forgées par les écrivains romantiques avec le mythe du bandit d'honneur ; et mesurer les tendances de fond, ruptures ou continuités, au niveau du vécu quotidien de la société insulaire plutôt que de lire le passé à travers une série de faits glorieux ou idéologiques.

En effet, l'histoire mouvementée de la Corse aura vu, comme la plupart des régions du monde méditerranéen, alterner des phases de violence intense avec des périodes de plus grand calme. De façon générale, la société insulaire aura longtemps du composer avec un environnement mal sécurisé, des institutions de police et de justice aussi peu impartiales que rarement efficaces - y compris dans la répression - et par conséquent, d'autant moins légitimées par la population.

A ces phénomènes révélateurs de difficultés économiques et sociales chroniques, autant que du décalage culturel persistant entre l'île et les institutions centrales, est venue s'ajouter après la seconde guerre mondiale une confrontation brutale avec le modèle économique dominant qui a modifié les équilibres traditionnels de la société, dans ses secteurs économique, touristique ou agricole, comme dans son système politique ou dans ses rapports générationnels. Cette crise, très mal gérée par un pouvoir qui était, à l'époque, encore trop centralisé, a fait se déplacer les tensions sociales sur le terrain politique, au prix d'affrontements violents et destructeurs.

Cependant, après une décennie marquée notamment par l'assassinat du Préfet de Corse ainsi qu'une série d'homicides perpétrés contre des personnalités publiques, la situation semblait revenir sinon au calme, du moins à l'apaisement : les attentats étaient en voie de quasi-disparition tandis qu'au niveau de la violence ordinaire, la Corse semblait relativement mieux préservée qu'ailleurs.

Pourtant, la criminalité est aujourd'hui revenue au premier plan : les règlements de compte se sont accumulés, selon un mode d'action cherchant visiblement à frapper les esprits ; la consommation de drogue n'a cessé de s'amplifier, et le port d'armes, de se banaliser. Quant aux diverses formes de pressions politiques, économiques ou

plus simplement relationnelles, elles interfèrent dans la vie quotidienne d'une part croissante de la population.

Sans doute, ne convient-il pas de dramatiser la situation actuelle : nombre de régions sur le continent comme dans les pays voisins subissent ces fléaux en bien plus forte intensité ; alors que dans le même temps, la Corse réussit à conserver une identité culturelle, des valeurs humaines et des solidarités de proximité qui l'aident à gérer ce type de tensions.

Cependant, la Corse aura connu ces trente dernières années un volume considérable d'actions violentes de tous ordres, au point d'imprégner l'environnement ordinaire de plusieurs générations.

Restant fragile dans son tissu économique et social, souffrant des conséquences d'un mal développement persistant, devenant perméable aux déviances générées par le modèle dominant des sociétés modernes, et convoitée par des systèmes spéculatifs sans scrupules, elle risque à court terme de subir d'autres formes de dérives et de dégradations. Compte tenu de l'augmentation exponentielle des enjeux, de tels phénomènes montent rapidement en charge, au point de constituer une menace grave pour la population, pour ses acteurs économiques, pour les générations à venir et même, pour la démocratie locale.

L'exemple de régions riveraines au nord de l'arc méditerranéen, sur le littoral espagnol, italien ou français qui sont soumises à une spéculation immobilière effrénée, au racket économique systématisé, ou à l'enlisement d'une part croissante de leur population dans la précarité doit donc nous inciter à agir sans tarder pour enrayer ce type d'évolution.

1) Des actions spectaculaires qui révèlent une dérive préoccupante

La Corse connaît, depuis une dizaine d'années, une recrudescence inquiétante des homicides : les services de l'Etat ont comptabilisé 224 homicides et 156 tentatives qui relèvent soit de règlements de compte entre bandes voulant contrôler des activités ou des territoires, soit de conséquences de relations interpersonnelles exacerbées.

Avec une moyenne d'une vingtaine d'homicides par an, ils se rangent parmi la fourchette haute de ces trente dernières années. Rapporté à la population, et malgré l'effet déformant qui en résulte au niveau statistique, ce taux d'homicide positionne notre île en tête des régions de l'Union européenne.

De plus, le caractère spectaculaire d'une partie de ces meurtres n'a pas manqué de choquer l'opinion : plusieurs élus locaux ont été assassinés; les modes opératoires s'avèrent de plus en plus brutaux : ils sont perpétrés en plein jour et dans des lieux publics, les auteurs n'hésitant plus à mettre en danger les passants ou les familles des victimes, même lorsqu'il s'agit de jeunes enfants. A chaque fois, se renforce le sentiment insupportable que l'on peut en Corse tuer très facilement, en quasi impunité, au mépris de la vie humaine et des valeurs les plus élémentaires.

Cette évolution a installé un climat général lourd, et même oppressant.

Il convient, bien sûr, de ne pas exagérer la situation, et de la remettre en perspective plutôt que céder à l'évènementiel ou à l'émotion.

D'abord, des pics comparables de criminalité ont déjà été constatés, récemment encore, au cours des années 1990. Ensuite, le bilan statistique amalgame inévitablement des meurtres de nature, donc de motivations et d'effets, très différents. Enfin, le ressenti n'est sans doute pas le même dans une société de proximité et de faible population telle que la Corse, où l'on est plus facilement impliqué et davantage concerné qu'ailleurs.

Il n'en reste pas moins qu'une proportion trop élevée de familles sont aujourd'hui confrontées à la mort prématurée d'un être cher, aux aléas des instructions judiciaires, ou aux parloirs des prisons. Il est incontestable que la violence en se banalisant, s'est durcie et a fini par déborder dans le fonctionnement quotidien d'une société en crise d'identité et de repères. Un sentiment d'impuissance et de fatalisme est ainsi ressenti par le plus grand nombre tandis qu'un comportement d'accoutumance se crée pour une minorité privée de véritables perspectives.

En faisant cet état des lieux, la commission s'est donc intéressée aux dimensions nouvelles que pouvait revêtir la violence.

La plupart des intervenants ont souligné, d'abord, combien les comportements violents étaient aujourd'hui facilités par un contexte d'ensemble : le modèle économique et social dominant est fondé sur l'individualisme et la consommation ; en raison du rôle croissant de l'argent, il valorise comme rarement par le passé la réussite matérielle ; encourageant le « *tout, tout de suite* », et incitant chacun à retirer un profit maximum et immédiat.

Dans le même esprit, les échanges ont fait ressortir des spécificités insulaires susceptibles de rendre la Corse plus vulnérable à ces tendances : l'intensité des actions violentes accumulées depuis les années 70 ; la persistance de mythes complaisants - parfois même glorificateurs - envers le port d'armes dans les lieux publics, le recours trop fréquent à des modes conflictuels de régulation sociale ainsi qu'une longue tolérance - y compris institutionnelle - envers l'incivisme, le passe-droit voire les pratiques frauduleuses.

Plusieurs dérives inquiétantes, ensuite, ont été constatées : la spéculation immobilière s'est exacerbée au point de représenter un mode d'enrichissement facile et sans précédent ; la consommation de drogue et l'alcoolisme se sont d'autant mieux répandus qu'ils ont trouvé, avec un certain tourisme estival, un contexte porteur, sans doute facilité aussi par la position de la Corse au carrefour des voies d'acheminement du trafic ; nombre d'activités supposées rentables seraient soumises au racket tandis que l'argent sale pénètre dans l'économie, phénomène qui pourrait se renforcer en fonction de la crise actuelle du crédit et des liquidités. Certes, considéré isolément, chacun de ces phénomènes ne suffirait à expliquer la dérive actuelle : leur cumul crée cependant un contexte défavorable et inédit.

Enfin, les principaux indicateurs révèlent une situation sociale préoccupante : entre le renchérissement du coût de la vie, qui pèse lourdement dans les dépenses de logement, d'énergie et même d'alimentation courante, et la proportion des bas salaires ou des retraites modestes, la Corse connaît une montée significative de la

précarité et cela, alors que les inégalités de revenus se sont accentuées au point d'occuper le deuxième rang national.

Augmentant même en période estivale, le chômage atteint un niveau supérieur à la moyenne tandis que des taux particulièrement élevés d'échec scolaire ou de déficit en qualification professionnelle représentent de sérieux handicaps pour les jeunes en termes d'accès et d'intégration au marché du travail.

Quant aux valeurs collectives et aux solidarités traditionnelles qui assuraient la cohésion de la société corse, leur affaiblissement est une réalité incontestable. Symboles de cette évolution, les comportements individuels en milieu rural apparaissent de moins en moins bien régulés par des normes collectives, entraînant un état d'incivisme et d'abus que certains qualifieront de « désécriture du territoire ».

Ainsi, la problématique de la violence s'inscrit bien, en Corse, dans un contexte différent des périodes précédentes ; d'autant plus qu'elle est porteuse de nouvelles dérives, dangereuses pour l'avenir de notre île.

2) Des mécanismes générateurs qui doivent être mieux compris pour anticiper cette dégradation

Pour autant, la violence reste encore un phénomène complexe, multiforme, d'intensités variables et aux composantes parfois méconnues.

Les actions des groupements clandestins - qui invoquent des motivations politiques - avaient dominé les précédents débats consacrés à la violence, aussi la commission s'est-elle interrogée pour déterminer la place qu'il fallait leur réserver dans sa problématique.

Constatant tout à la fois que le nombre d'attentats était en recul incontestable par rapport aux années 80; que ce sujet n'était pas à l'origine de la création de la commission et qu'il continuait de susciter des analyses et des positions très divergentes, qu'en tout état de cause les discussions en commission ne parviendraient pas à rapprocher, les participants ont estimé préférable de ne pas le placer au centre du débat.

En effet, aborder d'emblée un tel sujet risquerait de générer un clivage contre-productif, polarisant les discussions sur un problème ancien, bien connu, au détriment d'évolutions nouvelles et très préoccupantes. Cela d'autant plus que cette différence des points de vue n'est pas de nature à hypothéquer la recherche de consensus autour des menaces criminelles émergentes.

La **grande criminalité** fait partie des réalités ancrées en Corse depuis longtemps ; mais loin d'être figée, elle connaît elle aussi d'importantes évolutions. Après avoir longtemps privilégié le terrain continental, elle a étendu son emprise dans l'île, faisant coexister plusieurs zones d'influence avec, à intervalles réguliers, des séries de règlements de comptes pour opérer les ajustements.

Progressivement, cette structuration s'est modifiée au fur et à mesure que les enjeux et les sources de profit augmentaient. Un double phénomène est ainsi à l'œuvre : d'une part, les bandes les mieux organisées s'affrontent afin de renforcer leur intégration dans l'économie locale et dans les circuits de la criminalité mondialisée;

et d'autre part, les convoitises et les rivalités individuelles s'exacerbent sous l'effet notamment de la spéculation immobilière, dégénérant dans une sauvagerie incontrôlée.

Un tel contexte ne peut manquer d'encourager les menaces, les pressions et les intimidations de tous genres, comme en témoignent les agressions subies par de multiples élus locaux. Il joue également un rôle d'entraînement au niveau d'une criminalité plus ordinaire, en facilitant le passage à l'acte.

Pour ce qui relève de la **petite délinquance,** la situation apparaît en revanche plus favorable. Les taux de cambriolage, de vols et d'incivilités restent largement inférieurs à ceux du continent, malgré une augmentation de population saisonnière.

Cependant, des évolutions potentielles ne sont pas à négliger : le rôle d'entraînement de la criminalité organisée, le taux de résidences secondaires non occupées mais aussi les besoins d'argent immédiat pour acheter des stupéfiants, sans exclure, sur un tout autre plan, l'absence durable de solutions d'insertion.

Enfin, la commission a voulu aborder le volet délicat des **violences privées** : d'après les indications recueillies, l'image encore répandue d'une société préservée ne doit pas masquer les agressions conjugales, ni les violences subies par les jeunes y compris entre eux. Sachant qu'il n'est guère aisé de les exprimer publiquement, leur impact tant individuel que collectif doit être pris en compte.

Dans le même esprit, l'attention de la Commission a été attirée sur les difficultés auxquelles, trop souvent, les **victimes de violences** sont confrontées, notamment dans leurs conséquences multiples sur le long terme.

De ce fait, la commission a constaté la difficulté objective de se confronter, au niveau local, à ces problématiques.

D'abord, plusieurs intervenants **(universitaires ou syndicats de police - cf. fiches n° 3 et 5)** ont dénoncé et remis en cause les statistiques officielles dans leur qualification, leur interprétation et leur enregistrement établi en fonction de critères quantitatifs discutables, qui ne reflètent que partiellement la réalité de la situation.

La commission ne s'estime pas suffisamment qualifiée pour trancher ce débat. Cependant, au fur et à mesure que la sécurité devient un enjeu politique, de surcroît largement médiatisé, ces bases de données risquent d'être instrumentalisées : aucune ne s'impose scientifiquement, tandis qu'il reste difficile de les harmoniser pour obtenir une vision globale.

Ensuite, les représentations collectives de la violence sont apparues en décalage croissant avec les évolutions : en Corse, on approche encore trop souvent le sujet à partir des présupposés que chacun a pu se forger, à tort ou à raison, dans les périodes précédentes. Avec un double inconvénient : d'une part, le débat demeure prisonnier de visions en partie obsolètes, conduisant à survaloriser certains enjeux ou au contraire à en minorer d'autres ; d'autre part, la réflexion reste statique, et l'on risque de passer à coté de changements souhaitables, tant au niveau des raisonnements que des solutions.

Enfin, la commission a relevé un certain état de lassitude chez les acteurs directement confrontés au problème. Les services de police et de justice ressentent aussi bien le manque de moyens matériels et humains que les lacunes de la culture quantitative conditionnant leurs objectifs. Les services de prévention dénoncent la réduction constante de leurs budgets, au point de compromettre leurs missions fondamentales. Quant aux élus locaux, ils parviennent de moins en moins à gérer les contradictions de la société ; exposés directement aux menaces, aux agressions contre les bâtiments communaux, leurs biens privés ou même leur intégrité physique, ils ont le sentiment de subir les conséquences du désengagement de l'Etat.

De telles tensions pourraient, si elles continuaient, engendrer la démobilisation des acteurs les plus en prise avec ces problèmes, alors qu'il conviendrait au contraire de les conforter dans leurs interventions.

Enfin, la commission tient à souligner plusieurs lacunes importantes, de nature à compromettre l'efficacité d'une politique ambitieuse.

En effet, les cadres scientifique, institutionnel et même culturel dans lesquels on approche les problématiques de la violence apparaissent en décalage croissant avec les évolutions.

Cela vaut, d'abord, dans l'analyse des tendances lourdes comme des mécanismes générateurs de la violence moderne : hormis quelques ouvrages ou témoignages personnels, aucune étude approfondie n'a été réalisée dans l'île.

Alors que la situation actuelle fait redouter un amalgame entre certaines spécificités bien ancrées et des tendances importées, comparables au « droit commun » de la société urbaine européenne, ni les unes ni les autres n'ont fait encore l'objet d'observations scientifiques s'agissant de leurs impacts en Corse. De ce fait, le débat atteint rapidement ses limites, il ne peut faire progresser la compréhension des enjeux, ni apporter une aide à la décision appropriée.

Ensuite, faute de modifier en profondeur l'organisation des services institutionnels, les réponses risquent de révéler de plus en plus leurs insuffisances : répartition des rôles et des moyens inadaptée, interventions superposées, données cloisonnées sont autant d'entraves à la réactivité et à l'émergence d'une vision d'ensemble au niveau régional.

Enfin, il apparaît souhaitable pour la commission d'éviter certains écueils : coller de trop près à l'actualité en donnant l'impression de subir les évènements, rester dans le seul cadre insulaire alors que les mécanismes ont une dimension nationale et même internationale croissante, ou se polariser sur les initiatives visibles mais à court terme, au détriment d'une action en profondeur.

Dans ces conditions, la commission estime nécessaire une remise en cause non seulement des raisonnements, mais aussi d'une partie des outils qui ont prévalu jusqu'à présent : on ne répondra pas aux nouveaux défis à partir de solutions élaborées -fussent-elles réussies- dans un contexte différent.

II/ LES SOLUTIONS : UNE STRATEGIE GLOBALE FONDEE SUR DES MESURES PLUS AUDACIEUSES.

Préambule : Une stratégie nécessairement multidimensionnelle.

Si l'objectif central est la lutte contre la criminalité organisée, la stratégie à mettre en place doit mais porter sur l'ensemble des facteurs de violence car :

- d'une part, outre son aspect judiciaire et policier relevant de l'action de l'État, la lutte porte également sur les terrains d'activité de la criminalité : spéculation, blanchiment, infiltration de l'économie ;

- d'autre part, il existe des liens entre grand banditisme et petite délinquance : marchés illégaux cohabitant entre eux, s'imbriquant parfois ; interpénétration notamment dans les trafics, utilisation de « petites mains » par la criminalité organisée (livraisons, surveillance, intimidation…), diffusion des méthodes et des techniques.

  - enfin, la délinquance est liée à la précarité économique et sociale : Le contexte économique et social (développement du chômage, augmentation des jeunes dépourvus de diplômes, « non insertion économique », impossibilité d'accès au logement, de fonder une famille) peut être un facteur accélérateur de délinquance.
  - en arrière plan, le changement au niveau des « valeurs » (dévalorisation du travail, consumérisme, argent facile…) doit être pris en compte.

C'est pourquoi, il est nécessaire d'agir sur plusieurs fronts et de distinguer ce qui relève des compétences de chaque niveau institutionnel.

1) Faire évoluer l'observation et l'analyse des phénomènes de violence.

Une connaissance approfondie des diverses formes de violence est le préalable nécessaire à une action publique efficace.

Au niveau national comme au niveau européen, les causes de l'évolution des délinquances sont encore trop méconnues. « *Ainsi* - regrette le sociologue Sebastian ROCHÉ - *on ignore pourquoi certains délits diminuent, alors que d'autres augmentent. On s'est peu intéressé aux évolutions temporelles des crimes et délits. Expliquer les tendances divergentes de la violence suppose* - ajoute-t-il- *que nous repensions le cadre des délinquances afin d'élaborer une théorie où ils s'agenceront, de l'individu au groupe social et à la société dans son ensemble* ».

En Corse, les études scientifiques dans ce domaine sont très rares et la nécessité de parfaire la connaissance des phénomènes de violence, déjà mise en avant dès la création de la commission, a été confirmée au cours des auditions. Ainsi, **le groupe « Corte 96 »** a insisté sur la nécessité de conduire une étude sociologique permettant de comprendre les fondements culturels de la criminalité en bandes organisées, de travailler avec les experts et de développer la recherche en sciences humaines en partenariat avec l'Université de Corse. ***(cf. fiche n° 4)***

1-1) Créer un observatoire régional de la violence spécifique à la Corse

Il est proposé à la commission de mettre à l'étude l'opportunité de créer un « Observatoire des violences » en Corse.

Mis en place en partenariat avec l'Université de Corse, ses objectifs seraient de développer les recherches sur les causes et le traitement des délinquances, d'aider les collectivités territoriales à diagnostiquer des problèmes, d'évaluer des dispositifs et les politiques publiques en matière de prévention.

Il aurait pour mission de constituer un tableau de bord statistique à l'échelle de la région, intégrant des indicateurs pertinents de mesure des problèmes et de leurs évolutions, et de faire ressortir les interactions dans le cadre d'une analyse systémique.

Devenant un lieu de références communes et objectives, il apporterait une aide à la décision aux différentes catégories d'acteurs.

Ainsi que l'a exposé le groupe Corte 96, on doit à la fois approfondir les domaines prioritaires et s'intéresser aux interactions d'ensemble, qui sont renforcées par la proximité (***cf. fiche n° 4 - propositions F. Tatti et Dr Pernin : réflexion à poursuivre en commun).***

1-2) Encourager les études et la recherche au niveau local, l'échange d'expériences avec les régions voisines confrontées à des problématiques comparables

La commission estime qu'une étude spécifique des phénomènes de violence en Corse s'avère nécessaire.

Cette étude pourrait être réalisée par une équipe de recherche associant l'Observatoire régional de la délinquance et des contextes sociaux - ORDCS -, en région Paca et l'Université de Corse ***(cf. fiche n° 3)***

Laurent MUCCHIELLI, sociologue, Directeur de l'ORDCS, animerait l'équipe de recherche, assurant la formation initiale des chercheurs, supervisant le travail statistique et la rédaction du rapport final tandis qu'André FAZI, Université de Corse, serait chargé du recrutement des chercheurs localement et assurerait la coordination entre le travail de terrain et l'analyse statistique menée à l'ORDCS. Ensemble, ils réaliseraient par ailleurs une série d'entretiens avec les responsables institutionnels et les associations impliquées.

Le Président de l'Assemblée de Corse a saisi le Conseil Exécutif de cette proposition en lui demandant de prendre les dispositions pour concrétiser ce partenariat avec l'Université.

Plus largement, au-delà de cette première étude, il est proposé à la Commission de débattre de l'idée d'un partenariat sur la durée permettant à l'Université de Corse de prévoir la réalisation de travaux, en particulier de thèses de doctorat en sociologie, histoire, droit ou anthropologie, qui porteraient aussi bien sur les spécificités du contexte insulaire que sur l'interpénétration avec des phénomènes plus courants.

Enfin, l'échange d'expériences avec les régions voisines qui sont confrontées à des problématiques comparables (Sardaigne et Sicile, PACA, côte espagnole) s'avère souhaitable ***(proposition E Bastelica).***

Il ne s'agit pas, bien entendu, d'entretenir certains clichés ni *a contrario* de se rassurer à peu de frais mais de s'intéresser, dans ce domaine aussi, à l'environnement de la Corse, aux interactions qui peuvent s'y produire (par exemple dans la spéculation immobilière, le blanchiment de capitaux, le recyclage des déchets, les circuits de la drogue ou de la contrefaçon) et qu'il serait contreproductif d'ignorer.

A cet égard, on gagnerait à faciliter une prise de conscience des menaces auxquelles notre île pourrait être confrontée, et à les anticiper en évaluant les solutions déployées par les régions voisines; aux fins d'engager, le cas échéant, des coopérations appropriées.

1-3) associer la société et les média à ces questionnements

Dans la mesure où la violence, sous ses multiples aspects, est un enjeu de société auquel bon nombre de nos concitoyens sont confrontés, la commission recommande de ne pas limiter le débat aux seuls spécialistes ou acteurs institutionnels.

Un dialogue lui paraît opportun autour des représentations de la violence, des priorités et des valeurs collectives à promouvoir, mais aussi de la perception ressentie, dans sa vie quotidienne, par la population insulaire.

A cet effet, organiser une démarche de type contributif, sur le modèle des Assises du Foncier, serait judicieux. Elle pourrait être également relayée par une communication avec les média insulaires, portant sur leur propre témoignage, mais aussi sur leur rôle dans la présentation de l'actualité comme dans la formation de l'opinion.

Améliorer l'observation des violences apparaît donc comme un enjeu préalable, tant il est nécessaire de cerner les réalités sur lesquelles on voudra agir.

2) Relever les défis prioritaires : agir rapidement sur trois domaines centraux

Dans ses auditions, la commission a identifié trois déterminants connaissant de fortes évolutions et qui pourraient, rapidement, conditionner l'avenir.

Il s'agit d'abord, des effets pervers de la spéculation immobilière, qui par un effet de rattrapage est en plein essor dans l'île ; ensuite, des risques de pénétration du tissu économique local, émietté et fragile, par les capitaux sales; enfin - bien que l'amalgame ne saurait être fait avec les deux précédents -, de la précarisation croissante de la société, avec le risque de générer une main d'œuvre disponible pour les organisations criminelles.

2-1) la spéculation immobilière

L'ensemble des intervenants, y compris les responsables de l'Etat, ont convenu que l'envolée des prix du foncier, à travers les convoitises immobilières en découlant, pouvait être à l'origine de la recrudescence actuelle des règlements de compte.

Dans ce domaine, la Corse connaît une sorte de rattrapage par rapport aux régions touristiques voisines, d'autant plus que son littoral s'avère à la fois très attractif et contrairement aux zones continentales, loin d'être saturé.

Si la commission n'a pas eu les moyens de vérifier, comme certains de ses membres le souhaitaient, si la cartographie des homicides et celle des potentialités immobilières se superposaient, elle constate d'abord, que certaines micro régions du littoral semblent davantage concernées que d'autres (côte orientale et sartenais) ; ensuite, qu'il y aurait lieu, même en l'absence de règlements de compte, de s'inquiéter des risques d'appropriation de terrains ou d'équipements touristiques par la criminalité organisée : en la matière, l'absence de meurtres ne signifie nullement l'absence de dérive.

De telles évolutions supposent manifestement un changement au niveau des cadres d'intervention publics, que l'augmentation exponentielle des enjeux financiers est en train de déborder. Au cours des échanges, ont été évoqués notamment la définition de normes d'occupation des sols, stables et rigoureuses, de façon à réduire les marges d'adaptation locale, le niveau souhaitable de décision et le partage éventuel des responsabilités (***attente associations des maires - cf. fiche n° 4 bis***) ou de nouveaux modes de régulation publique des marchés du foncier et du logement.

Les travaux menés lors des « Assises du foncier et du logement » ont débouché d'ores et déjà sur certaines pistes, voire des actions précises permettant de ***« mettre en place des moyens de différentes natures afin d'agir directement sur les mécanismes du marché et de freiner les dérives spéculatives qui l'accompagnent aujourd'hui ».***

La stratégie adoptée à cet effet comporte :

- un volet règlementaire, visant à insérer dans le code de l'urbanisme des clauses d'application spécifique à la Corse (portant sur les règles de densification minimale en fonction des zonages, les règles de consommation minimale avant ouverture de nouveaux droits à construire, des règles de production minimale de logements sociaux dans les territoires fortement axés sur le saisonnier, des mesures fiscales spécifiques pour les terres reclassées à l'urbanisation, des quotas maximum de résidences secondaires dans les zones les plus concernées par cet habitat saisonnier, des règles de fiscalité alourdie en cas de transformation de résidences permanentes en résidences saisonnières, le renforcement des règles destinées à freiner le reclassement de secteurs agricoles en zones à urbaniser) ;
- un groupe de réflexion, assisté d'une mission d'expertise juridique, sera mis en place afin de travailler sur ces différentes pistes et formuler une demande motivée et précise en cours d'année 2012.
- un volet, d'ordre législatif, visant à renforcer la portée du PADDUC, en incluant des précisions concernant la cartographie, et en assurant les principes de compatibilité et d'opposabilité. Ce second volet constitue un point d'ancrage majeur à la lutte contre les processus de spéculation foncière en ce sens qu'il constitue la création d'une base juridique solide et cartographique qui impactera largement la question des usages et des droits des sols. Ce renforcement juridique du PADDUC a été acté par la loi du 24 novembre 2011.
- un volet constitué par l'examen des processus d'évolution statutaire susceptibles de freiner les dérives spéculatives. Cette dimension du problème est largement

portée sur le devant de la scène politique à travers les réflexions menées sur les notions de statut de résident ou encore de citoyenneté.

2-2) la pénétration de l'économie par l'argent sale

Cette thématique, bien qu'elle n'ait pas encore été abordée directement, est revenue à plusieurs reprises durant les auditions et la commission l'a donc identifié comme un deuxième enjeu majeur.

D'abord, parce que le modèle économique actuel, qui accorde un large espace aux comportements spéculatifs et à la recherche du profit immédiat, a multiplié les zones grises dans lesquelles la distinction entre activités propres et activités criminelles est de moins en moins établie.

Plusieurs secteurs à forte rentabilité ont en Corse un potentiel avéré (tourisme, immobilier, commerce de luxe, traitement des déchets) et peuvent donc susciter des prises de contrôle, sachant d'autre part que la persistance de la crise financière pourrait exposer les petites entreprises à la recherche de sources de crédit alternatives.

Ensuite, parce que certaines régions voisines sont connues comme autant de plaques tournantes de circuits mafieux (du blanchiment de capitaux au trafic de drogue) amenant à s'interroger sur leurs retombées collatérales dans l'île.

Enfin, on a constaté que les subventions et marchés publics intéressaient traditionnellement les systèmes criminels : le poids des financements mobilisés par l'Union européenne, l'Etat, la CTC et les grandes collectivités dans l'économie insulaire doit inciter à une plus grande vigilance.

A cet égard, la commission a retenu trois axes de propositions :

- ***identifier l'exposition réelle de la Corse à l'égard de la criminalité internationale :*** de façon d'une part, à améliorer la compréhension des circuits et d'autre part, à définir des réponses adaptées. Dans un premier temps, la commission suggère l'audition des spécialistes en charge de ces dossiers tant au niveau national (pour actualiser, par exemple, le rapport d'Aubert sur la pénétration mafieuse en France) qu'européen (étant donné que la coordination entre Etats s'avère déjà insuffisante) ;
- ***évaluer l'efficacité des services policiers ou judiciaires déployés dans l'île*** ;
- ***renforcer la transparence dans l'emploi et la gestion des moyens publics :*** d'une part, en renforçant les dispositifs d'évaluation des politiques publiques *(proposition Jean-Guy Talamoni, votée et reprise par Antoine Orsini, en ce qu'elle prévoit la création d'une démarche d'évaluation à la CTC ; l'aspect contrôle par une chambre territoriale des comptes étant en cours d'étude) ;* d'autre part, en sensibilisant l'ensemble des agents à ces problématiques de façon à créer une culture commune dans la fonction publique territoriale *(proposition Président Dominique Bucchini avec le CNFPT).*

Il est urgent qu'à chaque niveau, on prenne la mesure de ces évolutions pourtant reconnues (le recentrage du banditisme sur l'île, sa recomposition depuis cinq ou six ans, le développement de son immixtion dans l'économie et la vie sociale) et à s'attaquer avec succès à la racine financière des activités de la grande délinquance.

A cet égard, il y a lieu de s'interroger sur l'efficacité de la lutte contre le blanchiment de l'argent et, plus largement, à l'infiltration de l'argent provenant d'activités criminelles dans l'économie.

La proposition de création d'une « cour territoriale des comptes et de l'évaluation des politiques publiques sous l'égide de la CTC » va être prochainement examinée par la Commission des compétences législatives et réglementaires.

Dans la mesure où la criminalité organisée semble orienter de plus en plus ses activités dans le domaine économique, dépendant en grande partie en Corse de la commande publique, boostée par l'afflux des grands travaux financés sur fonds européens ou d'État (PEI), il est clair qu'elle tendra à se rapprocher des collectivités maîtresses d'ouvrage et des administrations publiques.

Rendre celles-ci imperméables à toute infiltration apparaît comme un objectif premier. Or, élus et agents des collectivités ne sont pas forcément préparés à ce rôle : il semble judicieux d'établir un certain nombre de règles de bonne pratique et de mettre en place des dispositifs d'information et de contrôle leur permettant de garantir le fonctionnement de leurs services et de se prémunir eux-mêmes. Un programme de formation spécifique sur les risques d'accès de l'économie criminelle aux financements publics pourrait être proposé dès 2012 au CNFPT.

L'ensemble des préconisations, conseils et obligations constituerait un « code anti criminalité organisée ». L'établissement d'une telle charte pourrait relever de la compétence de la structure d'évaluation.

Dans le même esprit, la commission recommande qu'il soit apporté un appui moral, politique, matériel aux entrepreneurs victimes de tentatives d'extorsions de fonds et ayant le courage de les rendre publiques.

Si la commission affirme avec force la nécessité de réprimer la criminalité organisée, elle entend cependant que cette action se déroule dans le cadre de l'état de droit. A cet égard, la commission des compétences législatives et règlementaires et la commission « violences » sont appelées à examiner conjointement un projet de motion **sur les méthodes et le fonctionnement de la juridiction interrégionale spécialisée (JIRS) de Marseille.** C'est un sujet sensible, difficile et controversé.

Au delà de leurs divergences d'appréciation, les commissaires considèrent que la lutte contre la criminalité organisée ne peut justifier une atteinte aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales et que la vigilance est toujours légitime en la matière : pour extirper la violence, il faut plus de droit et non moins de droit.

Ainsi, pour certains élus, le renforcement des moyens ordinaires serait la meilleure garantie aux excès des pratiques dérogatoires ; tandis que d'autres, n'ayant pas la même confiance envers ces institutions, contestent le principe même de procédures dérogatoires au droit commun.

Quoi qu'il en soit, la criminalisation de l'économie est un domaine qui mérite d'être traité en priorité : on peut redouter que les secteurs à plus forte rentabilité ne soient que les préliminaires à une banalisation de la présence d'argent sale - avec les

contraintes de toutes sortes en découlant - dans un tissu économique resté vulnérable.

2-3) La précarité, l'échec scolaire et les sorties sans qualifications

Bien que ce sujet soit de nature très éloignée des précédents, il constitue pour la commission un troisième enjeu prioritaire.

En effet, nombre d'intervenants ont insisté sur deux préoccupations majeures : la montée en charge rapide des situations de précarité d'une part, et le fort taux d'échec scolaire et de sorties sans qualifications qui caractérise la Corse, d'autre part.

Ils ont souligné les retombées potentielles en matière de violence, notamment chez les jeunes adultes, confrontés aux difficultés de la vie quotidienne, voire aux surenchères du modèle d'hyperconsommation, tout en restant dépourvus de perspectives d'intégration stable.

Un public à la recherche de parcours alternatifs d'enrichissement, ou même de moyens rapides de financements courants, devient ainsi vulnérable pour les organisations criminelles ; et d'autant plus disponible, dans une société en voie de déstructuration, à leur servir de main d'œuvre.

Dans ces domaines, il s'agit donc de réduire les risques de dérives individuelles en engageant une véritable mobilisation des moyens publics, autour de trois objectifs :

- ***traiter les situations de précarité dans un cadre d'ensemble rénové :***

Dans la mesure où l'action des différentes institutions est débordée par la montée en charge des problèmes, pour des raisons de moyens mais aussi de détection et d'organisation, il convient de fédérer les principaux acteurs autour d'une Charte de la précarité en Corse ***(> proposition Corte 96 cf. fiche n° 4, motion Diane Bedu).***

- ***obtenir une réduction significative de l'échec scolaire :***

Dans ce domaine, la Corse connaît, comparée aux autres régions, des taux anormalement élevés. Malgré les efforts accomplis sur le terrain par les équipes pédagogiques, cet objectif se heurte actuellement aux suppressions continues de postes - alors qu'il devrait au contraire bénéficier de renforts supplémentaires -, mais aussi à une vision d'ensemble insuffisante ***(> proposition = établir un plan pluriannuel au niveau de l'Académie, assorti des moyens pédagogiques nécessaires)***.

- ***contribuer à la stabilisation des parcours professionnels :***

Dans cet esprit, la position de la Corse au niveau des sorties sans qualifications est également préoccupante, y compris parce que les secteurs d'activité les plus dynamiques et donc les emplois les mieux rémunérés, seront hors de portée des jeunes insulaires. Aussi, cet objectif doit-il être davantage affirmé comme une priorité transversale des politiques de formation, notamment pour encourager des dispositifs adaptés, tels que, par exemple, l'annualisation des emplois saisonniers.

L'ensemble des groupes politiques se retrouve pour identifier la précarité, le chômage, la difficulté à se loger, l'exclusion sociale, comme des facteurs de délinquance et de violence. Les auditions ***(en particulier Conseils Intercommunaux de Sécurité et de Prévention, Corte 96 - cf. fiches n° 1 et 4)*** ont positionné le « traitement social »de la violence au premier plan aux fins d'agir sur un contexte producteur de violence.

La commission reprend à son compte l'idée d'une politique régionale de lutte contre la précarité, telle que proposée par le groupe Corte 96.

Elle est d'avis qu'il convient d'engager une discussion avec les services compétents de l'État dans la perspective d'intensifier la lutte contre l'échec scolaire et elle souhaite également réorienter la politique de formation dans une logique de « deuxième chance ».

3) Créer les conditions d'une réussite durable : engager un sursaut collectif.

3-1) réorienter les fondamentaux du développement économique, social et culturel de la Corse :

A cet égard, il convient de rappeler le rôle fondamental du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse, un des outils de développement de la Corse, dont l'Assemblée va débattre prochainement.

En préalable, on doit rappeler qu'un document de cet ordre ne concerne pas directement la violence. Pour autant, son impact ne saurait être négligé : d'une part il permettra aux élus régionaux d'agir pour modifier la donne au niveau de deux priorités fondamentales susmentionnées (la spéculation immobilière et la précarité), et d'autre part, en affirmant une nouvelle ambition collective de développement, il créera tout un contexte porteur.

Ainsi, diversifier les secteurs d'activité, apporter des réponses aux besoins prioritaires (logement, coût de la vie, insertion professionnelle), favoriser l'épanouissement culturel et sportif, rééquilibrer les écarts de revenus, faire prévaloir la conciliation et l'intérêt général plutôt que la confrontation des usages individuels seront autant d'objectifs de nature à renforcer, à terme, la résilience de la société à l'égard des violences.

3-2) isoler les comportements à risque notamment dans la jeunesse (actions éducatives contre le port d'armes, la vitesse, la surconsommation d'alcool)

Le problème de la détention et de la circulation des armes, notamment parmi les jeunes conduit à s'interroger sur l'opportunité de lancer en 2012 une campagne de sensibilisation auprès des milieux scolaire et étudiant, dans les lieux de rencontre publics ou les manifestations festives, visant à déconsidérer le port des armes à feu. ***(proposition X. LUCIANI : diffuser et afficher une charte de bonne conduite visant à exclure les armes à feu des manifestations et soirées festives)***

Dans le même esprit, les campagnes de prévention routière seront intensifiées pour sensibiliser les jeunes conducteurs non seulement aux risques directement

encourus, mais aussi à cette forme de délinquance que représente une vitesse excessive vis-à-vis des autres.

Enfin, la société insulaire, jusque là relativement peu concernée à l'instar des régions méditerranéennes, pourrait connaître un effet de rattrapage avec l'appropriation de modèles valorisant la surconsommation rapide d'alcool. Déjà préoccupant dans ses effets sanitaires, ce phénomène deviendrait d'autant plus inquiétant dans un contexte où le port d'arme resterait banalisé.

3-3) intensifier les campagnes anti-drogue (répression et prévention)

Bien que les statistiques offrent une vision plus nuancée, la diffusion de la drogue a été évoquée lors de plusieurs réunions comme un phénomène alarmant. Qu'il s'agisse de réagir à une réalité ou d'anticiper sa montée en charge, ce problème mérite, pour plusieurs raisons, d'être intégré au débat. En effet, la Corse se trouve au contact des voies d'acheminement du trafic organisé, la saison estivale pouvant encourager la consommation de drogues à usage festif et les risques de délinquance pour se procurer l'argent nécessaire n'étant pas à négliger.

Pour autant, on ne saurait se satisfaire des seules actions de répression courante, les plus faciles à organiser. Une politique globale et cohérente doit être engagée sur un équilibre répression/prévention de façon à encourager la sortie de la dépendance.

Si la répression relève essentiellement de l'État, la Collectivité Territoriale de Corse peut fort bien participer à un programme de prévention des toxicomanies et d'accompagnement des toxicomanes, ainsi qu'à des campagnes de sensibilisation auprès des milieux scolaire et étudiant qui impliquerait la médiation des syndicats et des associations ***(> proposition de motion adressée par le collectif « A droga fora » à la suite de leur audition du 11 janvier 2012 - cf. fiche n° 5).***

3-4) améliorer le traitement de la petite délinquance et des incivilités

Si elle n'atteint pas les proportions constatées dans les régions voisines, la petite délinquance doit être surveillée attentivement. En effet, elle touche en priorité la part la plus vulnérable de la population (personnes âgées, ou aux revenus modestes) qui la ressentent d'autant plus durement.

A cet égard, les responsables de la sécurité publique ont préconisé un renforcement des systèmes de vidéosurveillance dans les espaces publics. Dans la mesure où l'efficacité de ce type de mesure reste contestée, la commission s'est intéressée plus concrètement à deux dossiers :

- en premier lieu, la couverture territoriale des effectifs de police et gendarmerie, qui est apparue déséquilibrée entre rural et urbain, mais aussi affaiblie par la réduction constante des effectifs ***(> proposition F TATTI = obtenir un redéploiement sur le terrain de la police de proximité, jouant un rôle de dissuasion non négligeable) ;***

- en second lieu, l'action des comités locaux de prévention, qui constituent l'échelon de coordination des politiques sur le terrain, et ont fait valoir les risques inhérents à la réduction continue de leurs budgets ***(> proposition A NIELLINI = demander un renforcement des moyens).***

3-5) donner une meilleure visibilité aux violences quotidiennes (conjugales, entre jeunes) et aux situations des victimes

La commission a constaté d'une part, que les violences subies par les jeunes, sont encore mal appréhendées, alors qu'elles contribuent à un mal être générationnel important et d'autre part, que les violences privées restaient, dans un environnement traditionnel comme celui de la société corse, des réalités fréquemment occultées. On peut, d'ailleurs, penser qu'il en irait de même avec les maltraitances subies par les personnes âgées ou les jeunes enfants.

Elle estime par conséquent nécessaire d'intégrer ces sujets dans la problématique générale de la violence. ***(> Propositions : consacrer un volet à la violence des jeunes dans le cadre des Assises de la Jeunesse souhaitées par X LUCIANI et JB LUCCIONI/ Mettre rapidement en place l'Observatoire des violences faites aux femmes, dont le principe a été acté par l'Assemblée de Corse/ Signer une convention avec la Délégation Régionale aux Droits des Femmes - cf. fiche n° 5/ Evoquer la situation des personnes âgées et des enfants A NIELLINI).***

Dans le même esprit, il convient d'attirer l'attention sur les difficultés des victimes à faire face aux conséquences immédiates des violences subies, mais aussi à une situation souvent durable et d'autant moins bien vécue que leurs problèmes auront été occultés***. (> Proposition : affirmer la solidarité de la société envers les victimes de violence en renforçant les moyens des associations spécialisées- cf. fiche n° 5).***

3-6) modifier tant dans l'île qu'à l'extérieur, l'image de la Corse dans son rapport à la violence :

De façon générale, l'éradication de la violence concerne toute la population qu'il convient d'associer à notre réflexion et à nos actions.

- **Réaliser un « appel à projets »** de la CTC en direction du monde scolaire et étudiant pour l'élaboration de projets d'étude sur les thèmes de la légalité, de l'éthique publique, du civisme.

- **Lancer les « États Généraux contre les violences »** rassemblant des membres de la société civile, des élus locaux, des magistrats et responsables de la sécurité, des personnalités nationales et européennes, dans le but de confronter analyses et expériences, de faire progresser la prise de conscience et d'enrichir les propositions d'actions.

- au niveau local, il s'agit d'encourager un changement des mentalités avec la **promotion de modèles de références alternatifs** (valeurs, comportements, normes de réussite sociale) ***(> proposition reprise par plusieurs commissaires).***

- au niveau externe, il s'agit de **modifier l'image de la Corse** notamment au niveau des stéréotypes comme les campagnes média ou le soutien aux créations cinématographiques ***(> propositions JG Talamoni et AM Graziani - cf. fiche n° 3).***

CONCLUSION : SORTIR DU FATALISME

Le rapport de la société corse à la violence s'inscrit dans un contexte historique caractérisé par des périodes récurrentes d'insécurité, émanant de l'extérieur autant que de tensions internes, alors que pendant longtemps, le manque de confiance envers les pouvoirs de police ou de justice pouvaient inciter la population à se débrouiller seule pour régler ses différents.

Ce contexte, que l'on retrouve dans bon nombre de régions méditerranéennes, a sans doute façonné les mentalités, au point d'installer sinon une accoutumance, du moins une forme de fatalisme. Preuve en est, d'ailleurs, le scepticisme avec lequel certains ont accueilli la création de cette commission.

Pourtant, un exemple, celui des incendies, est venu récemment démontrer que des fléaux ancestraux, que l'on pensait bien établis, peuvent être combattus efficacement. Une prise de conscience collective au niveau de la population ; la coopération des acteurs dans un effort de compréhension des causes et de remise à plat des schémas d'intervention ; puis la combinaison intelligente des actions de prévention, de sensibilisation et de répression auront permis de diminuer considérablement le nombre de mises à feu. Certes, la menace reste présente, les risques augmentant avec le réchauffement climatique, mais l'approche de ce problème a évolué et permis de réduire significativement ses conséquences.

A l'égard des violences, il doit en aller de même.

En effet, notre île est confrontée à un risque réel de débordement par la grande criminalité, notamment dans les domaines de la spéculation immobilière et de la pénétration des activités économiques les plus rentables ; avec ses effets induits en termes de pressions de tous ordres, d'entraînement de la petite délinquance ou du trafic de stupéfiants. Dans le même temps, les déséquilibres de son modèle de développement, la persistance d'un déficit en formations, la montée en charge de la précarité créent tout un contexte global, propice à l'accentuation de ces dérives.

A cet égard, il est encore temps d'agir, dans la mesure où la Corse semble dans une phase de « rattrapage » à l'égard des régions voisines, où l'on peut d'ailleurs mesurer les conséquences de ces dérives, autant qu'évaluer l'efficacité des réponses mises en œuvre.

Encore s'agit-il, pour anticiper ces dérives et porter les réponses à la hauteur des enjeux, de prendre conscience des risques encourus, mais aussi des espoirs de les enrayer.

C'est l'ambition de ce rapport d'étape, qui vise à améliorer la compréhension de ces enjeux, identifier les priorités et engager une mobilisation collective.

Sans doute les réponses apportées produiront-elles leurs effets sur un temps long ; mais l'efficacité, honnêtement, est à ce prix, et en plus d'un mieux être individuel et global, peut-on également espérer un changement dans l'image et la représentation de la Corse, qui deviendrait un exemple de sursaut et d'innovation à l'égard de la violence moderne.

Pour autant, la commission souhaite que ce débat n'instruise pas le procès d'une société.

Malgré les dérives, réelles, et les menaces, préoccupantes, constatées en termes de violences, la population insulaire ne mérite pas d'être stigmatisée comme parfois on a pu le faire de façon simplificatrice. Il ne s'agit pas, non plus, de verser dans le pessimisme : pour insupportables qu'ils soient, ces comportements ne sont pas représentatifs d'un corps social qui, tout au contraire, contient de nombreux ferments d'espoir.

En s'efforçant de surmonter leurs divergences d'approche et de sensibilité, pour converger sur un cadre d'actions concrètes, les élus de l'Assemblée de Corse ont voulu non seulement porter leur réponse à la hauteur des enjeux ; mais également, sur un problème qui restera sans doute l'affaire d'une génération, ils souhaitent par leur mobilisation renvoyer un signal d'espoir collectif et d'encouragement.